



RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE D'AMQUI

Présenté au cours de la séance du conseil municipal tenue le 4 décembre 2017.

En vertu des dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, je vous fais part de quelques commentaires sur les résultats des derniers états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 et du rapport de nos vérificateurs qui les accompagne. De plus, je vous donne quelques indications préliminaires sur le déroulement de l'exercice financier en cours et certaines indications générales sur le prochain budget pour l'année 2018 ainsi que sur le programme triennal, lesquels seront déposés au conseil municipal lors de la séance du 15 janvier 2018.

Le rapport financier au 31 décembre 2016

État des activités financières (budget d'opération)

Pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2016, le résultat net des opérations démontre un excédent des dépenses (déficit) de 135 108 \$. Les recettes se sont élevées à 9 328 214 \$ alors que les dépenses et affectations étaient de 9 463 322 \$. Le résultat reflète un écart défavorable de 1.4 % des dépenses totales. Le surplus libre accumulé de la municipalité au 31 décembre 2016 s'élève quant à lui à 551 037 \$, soit 5,9 % des opérations budgétaires de l'année 2017.

L'actif de la Ville d'Amqui, au 31 décembre 2016, est de 31,6 millions de dollars. La valeur du passif s'élève à 9,8 millions. L'avoir net des contribuables représente la différence, soit 21,8 millions de dollars.

La dette à long terme à la charge de la municipalité au 31 décembre 2016 est de 5 898 800 \$. Celle-ci représente 22 % de la valeur des immobilisations amorties, alors que la dette à la charge du gouvernement du Québec totalise 1 955 100 \$. L'ensemble des travaux réalisés ces dernières années, tels que sur l'ensemble de notre réseau routier, de même que les rénovations importantes effectuées à certains de nos immeubles, ont un lien direct avec notre dette à long terme. Même si lesdits travaux ont été considérablement subventionnés, la Ville d'Amqui devait y ajouter pour chacun de ceux-ci une contribution plus ou moins importante, aucun projet n'étant subventionné à 100 %. De par sa nature, la dette à long terme est engendrée par la capitalisation à long terme pour des bâtiments, des travaux municipaux, des équipements et de la machinerie pour lesquels les déboursés sont trop importants pour être réalisés à l'intérieur de nos budgets d'opérations annuels.

État des activités d'investissements (dépenses en immobilisations)

Au cours de l'année 2016, la Ville d'Amqui a réalisé des travaux d'immobilisations d'une valeur totale de 1 587 784 \$. Les principaux investissements réalisés concernent les travaux de réfection du Camping d'Amqui au montant de 746 747 \$, des travaux de pavage de rues pour la somme de 361 474 \$, l'achat d'une camionnette et d'équipements au montant de 58 331 \$ et la construction d'une aire de jeux pour aînés dans le parc Pierre-et-Maurice-Gagné au montant de 84 542 \$. Enfin, les autres investissements en immobilisations réalisés au montant de 336 690 \$ concernent principalement des travaux sur les réseaux d'aqueduc et d'égouts, des honoraires professionnels pour la réalisation des plans d'intervention de ceux-ci et d'autres immobilisations de plus petite nature financière. Ces immobilisations ont été financées en partie par des emprunts, par le fonds de roulement, par des subventions, par la participation de partenaires financiers, par des promoteurs ainsi que par le budget d'opération.

Le rapport de nos vérificateurs externes, soit la firme Mallette d'Amqui, nous indique que les états financiers représentent fidèlement la situation financière, le tout, conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada ainsi que pour la comptabilité municipale au Québec.

INDICATIONS PRÉLIMINAIRES SUR L'EXERCICE EN COURS

1. Le budget d'opération 2017

Un budget d'opération de 9 417 000 \$ a été adopté pour l'exercice financier 2017. En guise de projection sur le résultat de l'année financière en cours, nous croyons, à ce stade-ci, enregistrer un surplus d'opération se situant approximativement à 1 % du budget, considérant les revenus et dépenses anticipées d'ici la fin de l'année. Toutefois, certains éléments incontrôlables pouvant survenir d'ici la fin de la présente année financière pourraient venir influencer les résultats anticipés (mise à jour à venir du service d'évaluation de la MRC de La Matapédia ainsi que la température et ses impacts sur les opérations de déneigement).

2. La rémunération des élus municipaux

En référence à la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, le maire doit inclure dans son rapport une mention des rémunérations et allocations de dépenses annuelles des élus. En ce sens, en 2017, une somme totale de 59 869 \$ est versée au maire à titre de rémunération de base (44 553 \$) et d'allocation de dépenses (15 316 \$). Chaque conseillère et conseiller reçoit, sur une base annuelle, une somme totale de 10 260 \$ pour 2017.

3. Les contrats supérieurs à 25 000 \$ conclus entre le 1^{er} novembre 2016 et le 31 décembre 2017

En vertu des nouvelles dispositions de la *Loi 122*, la Ville d'Amqui publiera sur son site Internet, avant la fin janvier 2018, la liste des contrats conclus pendant cette période et comportant une dépense de plus de 25 000 \$. En conséquence, vous retrouverez éventuellement la liste des contrats visés par la Loi et les sommes versées à chacun des fournisseurs au cours de la période de référence.

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE 2018

Le budget d'opération 2018

Votre nouveau conseil municipal est à l'œuvre et s'approprie graduellement les paramètres financiers pour l'établissement du budget 2018. Le contrôle des dépenses d'opération de la municipalité est, et demeure, une préoccupation constante de la part de l'administration. Nous espérons être en mesure de rencontrer la croissance récurrente de certaines dépenses (frais de financement, masse salariale, quotes-parts et autres), par les revenus additionnels de fonctionnement. Nous travaillons consciencieusement dans l'objectif commun de minimiser l'impact sur le compte de taxes de nos concitoyennes et concitoyens pour la prochaine année.

Activités d'investissements

Afin de pouvoir maintenir et améliorer ses infrastructures (bâtiments, réseaux d'aqueduc et égouts, réseau routier, etc.), le conseil municipal doit obligatoirement être à l'affût de tous les programmes de subventions des gouvernements. Nous nous faisons un devoir d'obtenir ces leviers afin de minimiser l'impact sur les investissements anticipés pour nos citoyennes et citoyens. Lors de la présentation du budget 2018, le conseil dévoilera les projets retenus pour la prochaine année. À ce stade-ci, nous avons la ferme intention de poursuivre la réfection de certains rangs et d'effectuer principalement les travaux requis pour régulariser les problématiques de desserte en eau potable du secteur de l'Hôpital et du Château Bellevue (ces investissements seront compensés par des revenus de taxes). Les autres investissements seront dévoilés lors de la rencontre de présentation du prochain budget.

Le conseil municipal sait pertinemment qu'il doit planifier et prioriser nos investissements afin de bien contrôler notre dette à long terme afin d'éviter une augmentation du compte de taxes, dans la mesure du possible, et ce, tout en maintenant la qualité de nos équipements et infrastructures.

En conclusion...

Le conseil municipal est actuellement à l'œuvre pour élaborer le budget 2018, lequel sera présenté exceptionnellement en janvier 2018 vu les récentes élections municipales et le programme triennal des dépenses en immobilisations qui l'accompagnera. Nous désirons continuer à offrir des services municipaux de très bonne qualité, au meilleur coût possible, et contribuer ainsi à améliorer la qualité de vie de tous les citoyennes et citoyens d'Amqui afin de faire de notre ville un milieu de vie dont la qualité est, et sera, de plus en plus recherchée. Plusieurs dossiers préoccupent l'administration municipale et nous aurons l'occasion de vous entretenir de ceux-ci lors de la présentation des prochaines prévisions budgétaires.

Invitation aux citoyennes et citoyens

Enfin, nous adressons une invitation toute spéciale à tous les Amquiennes et Amquiens à venir assister à la réunion du conseil municipal qui se tiendra à la salle Gérard-Dubé de l'hôtel de ville, le lundi 15 janvier 2018, au cours de laquelle nous déposerons, pour adoption, le budget de l'année financière 2018 ainsi que le programme triennal des dépenses en immobilisations.

Lors de cette séance, une période de questions sera réservée aux citoyennes et citoyens d'Amqui qui voudront alors obtenir plus d'informations sur différents éléments de ce prochain budget 2018.